



Mise en demeure d'huissier

Par **Ahuri**, le **26/08/2015** à **18:35**

Bonjour,

J'ai été client d'ORANGE depuis le 01/05/2000 jusqu'à août 2015.

Ayant souscrit in forfait "Open" il m'avait été remis un décodeur TV contre caution de 50 €. N'ayant pas l'usage de cet appareil je l'ai rendu le 2 juin 2014 à la boutique Orange et il m'a été indiqué que la caution me serait restituée sous délai de 2 mois maximum.

Faute de remboursement j'ai résilié mon abonnement Orange fin juillet 2014. .

En règlement d'un dû de 62,71 € j'ai payé 12,71 € en spécifiant avoir déduit le montant de la caution qui ne m'avait pas été restituée.

Après divers échanges avec la Société RECOCASH je pensais cette affaire réglée.

Or le 24/08/2015 j'ai reçu un mail de Maître BENTON-PIERCY me réclamant le paiement de 50 € et me demandant de la contacter avant le 3 septembre.

Avant même d'avoir pu prendre ce contact m'est parvenue ce 26/08 une mise en demeure de régler sous 48 heures.

Que me conseiller vous de faire ?